
CONTRAT DE PRÊT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Comité Local Meillard-Le Montet de l'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance ANACR, association à but non-lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé à la Mairie de Meillard,

représentée par son Président,
Monsieur Daniel LEVIEUX ou son délégataire,
ci-après dénommé « le prêteur »,
D'UNE PART,

ET

représenté par

ou son délégataire
ci-après dénommée « l'emprunteur »,
D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1. CONDITIONS PARTICULIÈRES

1.1. Objet

Dans le cadre de ses activités de valorisation du patrimoine mémoriel de la Résistance du secteur de son ressort, Le Comité Local Meillard-Le Montet de l'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance ANACR met à la disposition de l'emprunteur l'exposition

« Terre de Résistance au cœur du Bocage Bourbonnais »

Dans le cadre de _____

qui se tiendra à _____

|_|_|_|_| _____

du _____ au _____

Le prêteur concède à titre de prêt et en conformité des articles 1875 et suivants du Code Civil à l'emprunteur qui accepte, sous les clauses, charges et conditions de droit et d'usage en pareille matière et notamment sous les clauses générales et particulières figurant au présent contrat, les objets suivants notés dans la liste récapitulative annexée aux présentes (annexe 1).

Pour chaque mise à disposition de l'exposition, un constat d'état (annexe 2) sera établi et signé par l'emprunteur et le prêteur à son installation et à sa restitution.

1.2. Durée de la prestation

Tout prêt n'est consenti qu'à une seule exposition sur une période de une à trois semaines consécutives.

L'emprunteur s'engage à respecter les dates annoncées pour la durée de l'exposition. Toute prolongation devra faire l'objet d'une demande écrite, avant la clôture préalablement convenue.

Les documents prêtés ne peuvent être transférés en d'autres lieux que celui expressément cité ci-dessus.

1.3. Coût du service

Le prêt est assuré à titre gratuit pour les établissements scolaires et universitaires dans le cadre de leur projet pédagogique.

Le prêt est assuré à titre onéreux auprès des Comités locaux ou départementaux de l'ANACR au tarif forfaitaire de cents euros.

Le prêt est assuré à titre onéreux auprès de collectivités ou autres organismes privés ou publics au tarif forfaitaire de deux cents euros par semaine.

1.4. Transport

Le transport de l'exposition est assuré par le prêteur dans le département de l'Allier.

Pour les autres départements le transport est à la charge de l'emprunteur dans les conditions d'emballage et de sécurité dictées par le prêteur.

1.5. Accompagnement de la mise à disposition

Le prêteur s'engage à assurer une présentation publique de l'exposition qu'il met à disposition de l'emprunteur sur les lieux de son installation. Toute autre prestation complémentaire fera l'objet d'un avenant au présent contrat.

1.6. Crédits et mentions pour le/les document(s) d'accompagnement :

Dans le cas où l'emprunteur publierait un ou plusieurs documents accompagnant l'exposition (un catalogue, une affiche, un carton d'invitation) impliquant la reproduction d'un ou de plusieurs documents prêtés, celui-ci s'engage préalablement à en informer le prêteur.

L'emprunteur s'oblige à mentionner clairement et lisiblement la participation du Comité Local Meillard-Le

Montet de l'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance ANACR sur le lieu d'exposition ainsi que tous les documents destinés à l'information du public et à la promotion de la manifestation.

A cette fin, il devra se rapprocher de la Direction du Comité Local Meillard-Le Montet de l'ANACR en vue de l'obtention du logo de cette dernière (tél : 04 70 47 19 01 – mail : ANACR.Meillard@gmail.com).

1.7. Photographie et reproduction

Sauf autorisation expresse du prêteur, toute reproduction du matériel de l'exposition est strictement interdite.

2. CONDITIONS GÉNÉRALES

Ce prêt dont les conditions particulières ont été précédemment définies sera soumis aux conditions générales suivantes.

2.1. Droits du destinataire du prêt

L'emprunteur a le droit, pendant la durée fixée dans le contrat de prêt, d'exposer les documents objet du présent contrat de prêt, et de les présenter au public aux conditions et charges définies ci-après.

Il est précisé que le prêteur se réserve le droit de demander le retour anticipé de l'exposition, en cas de force majeure ou si les conditions générales de prêt ne sont pas respectées.

2.2. Charges et conditions

Ce prêt est consenti et accepté de bonne foi entre les parties et en conformité des usages professionnels, sous les clauses charges et conditions ci-après, que l'emprunteur s'engage à respecter.

- Les documents prêtés ne pourront en aucune manière être déplacés en un autre lieu qu'à l'adresse figurant en en-tête des présentes, sauf accord préalable et écrit du prêteur.
- L'emprunteur ne devra faire aucun usage autre que celui prévu dans le cadre du présent contrat de prêt.
- L'emprunteur n'apportera aucune modification aux objets.
- L'emprunteur ne pourra, à titre gratuit ou onéreux, ni céder les documents objet des présentes, ni consentir de quelconques droits sur ceux-ci.
- L'emprunteur s'engage, pendant toute la durée du prêt, à manipuler correctement l'exposition et à garantir les conditions nécessaires à la bonne conservation, à l'intégrité et à la sécurité de l'exposition (présence humaine, extincteurs,) à ses frais et sous sa seule responsabilité.
- Aucun matériau risquant de marquer le document et son support ne sera employé (scotch, pâte collante de type « patafix », colle, punaise, pointe, agrafe, trombone, fil de fixation).
- Aucun numéro d'identification personnel à l'emprunteur ne sera apposé aux documents.
- L'emprunteur ne devra en aucun cas procéder à des travaux de restauration suite à un dommage.
- L'emprunteur devra informer immédiatement le prêteur des dommages éventuels subis par les documents prêtés et les confirmer par écrit.
- En cas de dommage aux documents, l'emprunteur supportera les frais de restauration décidés par le prêteur.

2.3. Assurance

L'emprunteur s'engage à assurer l'Exposition à valeur de trois mille euros, Tous Risques Exposition, sans franchise, y compris les risques de dommage, de perte et de destruction, avec abandon de recours et non délaissement au profit de l'assureur pour toute la durée du prêt (du retrait à la restitution, incluant le transport).

L'emprunteur s'engage à fournir l'attestation d'assurance au prêteur au moins huit jours avant l'installation de l'exposition.

2.4. Frais

Tous les frais résultant de l'exécution du contrat (primes d'assurance, installation,...) sont à la charge de l'emprunteur.

Hors département de l'Allier, l'emprunteur s'engage également à financer deux aller-retour (transport + hébergement et repas si besoin) au bénéfice du prêteur, afin que celui-ci puisse installer et désinstaller les objets énoncés dans le présent contrat.

2.5. Droit de contrôle du prêteur

De plus, le prêteur aura en tout temps le droit d'accéder à l'exposition et au lieu où elle est installée, afin de s'assurer que les conditions convenues sont respectées, et ce, pendant toute la durée du prêt.

2.6. Résiliation

Le présent contrat peut être dénoncé par l'une ou l'autre partie, avec un préavis de 2 semaines. La durée du préavis peut être réduite en cas de force majeure. A défaut par l'emprunteur d'exécuter l'une des clauses, charges et conditions des présentes, la résiliation du prêt sera encourue de plein droit, huit jours après une mise en demeure d'exécuter restée sans effet et énonçant la volonté du prêteur d'user du bénéfice de la présente clause, sans qu'il soit besoin d'autres formalités.

2.7. Litige

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation de la juridiction compétente, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Pour toutes contestations qui pourraient naître de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat et d'une manière générale en cas de litige persistant après épuisement des voies amiables, attribution de compétence est faite au Tribunal de Grande Instance de Moulins.

2.8. Domiciliation

Les parties élisent domicile aux adresses visées en tête des présentes.

Fait à _____, en deux exemplaires, le _____

Pour le Prêteur

Pour l'Emprunteur

ANNEXE 1 AU CONTRAT DE PRÊT

Présentation du matériel objet du prêt

Deux malles métalliques (90x50x40) contiennent chacune 10 panneaux d'exposition rangés dans leur socle enrouleur avec perche d'installation en housses zippées.

Composition de l'exposition

20 panneaux autoportants numérotés de 0 à 19

0. Terre de Résistance
1. Les sites
2. La Destruction du pont de Châtel de Neuvre
3. L'installation du Camp Hoche
4. L'action du Camp Hoche
5. Le Maquis Danielle Casanova
6. Les mouvements du Maquis Danielle Casanova
7. L'action du Maquis Danielle Casanova
8. La déportation
9. Lucienne DEPRESLE, déportée
10. Gilbert BIDEZ, déporté
11. La collaboration, la délation et la répression
12. Louis LANUSSE, assassiné
13. Les fusillés du Montcel
14. Le maquis à Villars
15. L'incendie de la ferme de Villars
16. Le sabotage ferroviaire des Cerisiers
17. L'embuscade du « Rocher Noir »
18. Un monument pacifiste
19. La résistance à la guerre

Installation :

- linéaire dans l'ordre des panneaux.
- en 7 îlots thématiques :
 0. Titre (0)
 1. Cadre (1-2)
 2. Camp Hoche (3-4)
 3. Maquis Danièle Casanova (5-6-7)
 4. Déportation (8-9-10)
 5. Collaboration, délation, répression (11-12-13-14-15)
 6. Action (16-17)
 7. Guerre et paix (18-19)

Précautions d'installation :

Le montage et le démontage de l'exposition nécessite l'intervention d'au moins deux personnes pour le déroulage et la mise en tension des panneaux ou leur démontage, en maintenant fermement la réglette supérieure et en s'assurant d'un enroulage bien aligné dans le socle enrouleur.

ANNEXE 2 AU CONTRAT DE PRÊT

Constat d'état

Éléments	DEPOT		REPRISE	
	OK	Défaut	OK	Défaut
Malles	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Poster 0	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Poster 1	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Poster 2	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Poster 3	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Poster 4	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Poster 5	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Poster 6	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Poster 7	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Poster 8	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Poster 9	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Poster 10	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Poster 11	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Poster 12	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Poster 13	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Poster 14	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Poster 15	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Poster 16	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Poster 17	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Poster 18	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Poster 19	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	

Fait à _____, en deux exemplaires, le _____

Pour le Prêteur

Pour l'Emprunteur